

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Liberté - Égalité - Fraternité

**PREFECTURE DES YVELINES**

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales -  
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INTERPREFECTORALE**

**projet de confortement de la digue de Croissy-sur-Seine sur la commune de Croissy-sur-Seine, présenté par Voies Navigables de France (V.N.F) – 23 île de la Loge 78380 BOUGIVAL**

Par arrêté n°22-026 du 05/04/2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 40 jours est prescrite lundi 25 avril 2022 à 08h30 au vendredi 3 juin 2022 inclus, à 18 heures sur les communes de Bougival, Chatou, Croissy-sur-Seine (78) et Rueil-Malmaison (92).

Le commissaire enquêteur est Mme Anne de KOUROCH, consultante en environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau).
- Sur le site internet des services de l'État dans le département des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022-projets>
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://digue-croissy-sur-seine.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- [digue-croissy-sur-seine@enquetepublique.net](mailto:digue-croissy-sur-seine@enquetepublique.net)

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Croissy-sur-Seine - 8 avenue de Verdun - CS 40021 78290 Croissy-sur-Seine - siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

**BOUGIVAL**

- mercredi 4 mai 2022 de 14h30 à 17h30

**CHATOU**

- samedi 21 mai 2022 de 08h45 à 11h45

**CROISSY-SUR-SEINE**

- mercredi 25 mai 2022 de 09h00 à 12h00
- vendredi 3 juin 2022 de 13h30 à 16h30

**RUEIL-MALMAISON**

**(centre administratif Jean Mermoz – 16 rue Jean Mermoz)**

- jeudi 12 mai 2022 de 17h00 à 20h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur le site internet des services de l'État dans le département des Yvelines à l'adresse suivante [www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau](http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau), et sur celui des services de l'État dans le département des Hauts-de-Seine à l'adresse suivante : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2022-projets>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur les dossiers d'enquête peuvent être demandées à M. Gabin GRAF – chef du bureau maîtrise d'ouvrage à Voies Navigables de France, Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval- Unité Territoriale Boucles de la Seine- Service Bureau Etudes et Travaux-23 île de la Loge 78380 BOUGIVAL – tel : 01 39 18 80 30 – courriel : [gabin.graf@vnf.fr](mailto:gabin.graf@vnf.fr)

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté interpréfectoral.

EP 22-081 / [contact@publilegal.fr](mailto:contact@publilegal.fr)